

REPUBLIQUE
FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

AIN

Séance du 18 octobre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 10 octobre 2022

Date d'affichage : 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à 20h30

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absents : **01**
- Exclus : 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Tony DAVOINE, Solange DEGLI ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Camille PESTEL, Séverine PIOT

**Objet : Restauration
plan cadastral du XIXe
siècle – demandes de
subventions**

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

Anne-Marie CHABERT pouvoir à Séverine DURAND

N° : 2022-48

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Estelle JANIN

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un devis a été réalisé pour la restauration des 89 plans cadastraux du XIXe siècle, dit cadastre napoléonien.

Le devis de la restauratrice Madame Aurelia STÉRI s'élève à 2 850 euros HT y compris l'option 1 (boîte de conservation en toile bukram). Ce devis a été transmis pour avis technique aux Archives départementales de l'Ain qui ont émis un avis conforme en date du 04 octobre 2022.

Cette opération peut bénéficier d'une aide financière du Département dans le cadre du dispositif de sauvegarde des archives communales à hauteur de 45% et d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de 35%.

Le plan de financement serait donc le suivant :

dépenses	montant € HT	recettes	montant €	%
restauration du plan cadastral par Aurélia STÉRI	2 850,00	subvention DRAC	997,50	35
		subvention Département	1 282,50	45
		part communale	570,00	20
Total dépenses	2 850,00	Total recettes	2 850,00	100

Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20221018-delib202248-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2022

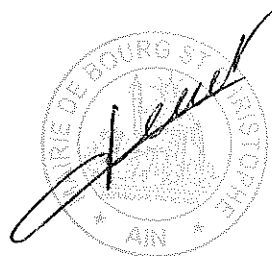
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer :

- pour l'approbation du plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- pour solliciter la DRAC pour l'obtention d'une aide financière de 35 % du montant total HT des travaux soit 997.50 euros
- pour solliciter le Département de l'Ain pour l'obtention d'une aide financière de 45% du montant total HT des travaux soit 1 282.50 euros
- et dit que la dépense est inscrite en section d'investissement

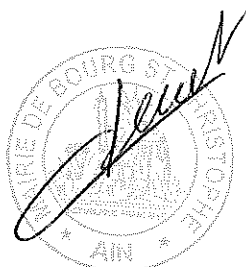
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions susmentionnées et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET



*et publication sur le site
de la commune
le : 24/10/2022*



Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20221016-delib202248-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2022